



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 8 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
23 février 2011

Date d'affichage
1er mars 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable - Demande de
subvention au conseil général
pour la « Plate-forme Gapeau
Emploi »*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le huit mars deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges.

Procurations :

KASPERSKI Christophe donne procuration à GARRON André,
RIGAUD Catherine donne procuration à BOTA Yasmine,
CHAOUCHE Dalèl donne procuration à MONTBARBON Sophie,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absente :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

La commune organise le mercredi 23 mars 2011 au château de Sollies-Pont, de 10 heures à 18 heures, la « plate-forme Gapeau emploi ».

Cette journée a pour objectif de regrouper les entreprises, les chercheurs d'emploi, ainsi que les institutions et les associations.

• Les entreprises pourront grâce à cette journée :

- Bénéficier d'une large campagne promotionnelle visant à attirer du personnel
- Répondre aux besoins en personnel sans passer par la lourdeur des processus traditionnels
- Participer à la création d'emplois et à la croissance économique et sociale de la vallée du Gapeau
- Faire connaître leurs services ou produits aux autres exposants et participants
- Nouer des contacts privilégiés avec les partenaires locaux

- Apport pour les demandeurs d'emplois :
- Atelier CV
- Présélection candidat / entretien d'embauche
- Echange avec les institutionnels et les employeurs
- Présentation des différentes fonctions des partenaires

Cette opération, dont le coût est évalué à 3 100 euros TTC, peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général au titre des aides aux communes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Général	2 480.00 euros
Autofinancement	620.00 euros
Montant TTC	3 100.00 euros

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

APPROUVE la réalisation de cette opération, pour un montant estimatif de 3 100 euros TTC,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil général au titre des aides aux communes, au taux le plus élevé possible.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le maire,
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 MARS 2011
et publication ou notification du 16 MARS 2011

